

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

**Date de la convocation**

9 novembre 2020

**Date d'affichage**

9 novembre 2020

**Objet de la Délibération**

JOURNEE DE SOLIDARITE : PROTOCOLE  
SIVOM LA GRAVE – VILLAR D'ARENE

N° 53.2020

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mil vingt, et le dix neuf novembre à 19h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents** : Olivier FONS, Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Sylvie MATHON, David LE GUEN

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre PIC

\*

Monsieur le Président expose aux membres du conseil qu'il convient de déterminer un protocole quant à la journée de solidarité.

Il propose que pour le SIVOM cette journée soit fixée comme suit :

- Travail un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai (le lundi de Pentecôte par exemple),
- Suppression d'une journée de RTT,
- Toute autre organisation permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées y compris la prise d'un jour de congé annuel.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour le protocole ci-dessus,
- Dit qu'il sera intégré au règlement intérieur (R.I.) du SIVOM,
- Dit que cette délibération sera annexée au R.I.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS

Nombre de voix pour : 6

Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification